



Association du Hockey Mineur du Kamouraska

Inscription 2018 - 2019

Seuls les joueurs qui résident au Kamouraska peuvent s'inscrire au sein de l'Association du hockey mineur du Kamouraska.

Catégories et tarifications 2018 - 2019

Catégorie	Année de naissance	Age	Coût ¹
Initiation	2014 ²	4 ans	290
Pré-novice	2012 et 2011	5 et 6 ans	290
Novice	2010 et 2011	7 et 8 ans	290
Atome	2008 et 2009	9 et 10 ans	500
Pee-Wee	2006 et 2007	11 et 12 ans	500
Bantam	2004 et 2005	13 et 14 ans	550
Midget	2001, 2002 et 2003	15, 16 et 17 ans	550
Junior	1997 ³ , 1998, 1999 et 2000	18, 19, 20 et 21 ans	550

Note 1 : **Les bas ne sont pas inclus dans le coût de l'inscription. Ils seront disponibles au coût de 10\$, ils sont obligatoires afin de respecter les couleurs de l'association (noir et blanc).**

Note 2 : Les joueurs de 4 ans sont acceptés, mais devront faire 5 ans au niveau MAHG.

Note 3 : Un maximum de 4 joueurs nés en 1997 peut évoluer dans chacune des équipes de cette catégorie.

Inscription en ligne sur notre site internet : www.ahmk.ca (début août)

Nouveau joueur

Un joueur n'ayant jamais été inscrit dans une équipe de hockey mineur doit remplir le formulaire de pré-inscription où il doit joindre une photocopie d'une justification d'âge (numéro d'assurance-maladie ou une attestation de naissance). Vous retrouverez ce formulaire sur notre site www.ahmk.ca.

Rabais familial

Une réduction de 50\$ est accordée lors de l'inscription pour chacun des joueurs additionnels d'une même famille à condition que vous inscriviez tous les joueurs d'une même famille au même moment. Donc lors de l'inscription en ligne sur HCR (Registre Hockey Canada), une des premières étapes sera d'ajouter des participants (joueurs) à votre panier. Ensuite, il sera possible de faire le paiement pour l'ensemble des personnes inscrites.

Modalité de paiement

Carte de crédit : L'inscription en ligne sur HCR vous permet de choisir votre barème de paiement soit en un versement, deux versements ou trois versements aux dates prédéfinies.

Chèque : Pour le paiement par chèque libellé au nom de « AHMK », vous pouvez payer en un, deux ou trois versements selon les dates suivantes :

1^{er} versement : À la date d'inscription ou au plus tard le 23 août 2018 pour un montant minimum de **150\$ par joueur**.

2^e versement : Chèque postdaté du 20 septembre 2018

3^e versement : Chèque postdaté du 20 octobre 2018

Pour ceux qui choisissent en 3 versements, le 2^e et 3^e versement doivent être égaux.

Les chèques doivent être postés : AHMK, 600, 9^e rue, La Pocatière, G0R 1Z0 ou apporter aux Services des Loisirs du Centre Bombardier pour La Pocatière et aux Services des Loisirs du centre Sportif pour St-Pascal. Bien inscrire à l'attention de Bertrand Thériault.

Accès D : Vous pourrez payer votre inscription par Accès D. Pour les intéressés, voici le numéro de transit nécessaire **20052"815 034"995"1**.

Pour ce choix, lors de l'inscription en ligne, vous sélectionnez « Autres » comme mode de paiement dans HCR au moment du paiement. Ensuite, vous allez sur Accès D et vous procédez au paiement.

Tout comme par le paiement par chèque, vous avez la possibilité de payer en un, deux ou trois versements.

1^{er} versement : À la date d'inscription ou au plus tard le 23 août 2018 pour un montant minimum de **150\$ par joueur**.

2^e versement : 20 septembre 2018

3^e versement : 20 octobre 2018

Pour ceux qui choisissent en 3 versements, le 2^e et 3^e versement doivent être égaux.

À noter qu'un montant de 45\$ sera demandé pour tout chèque sans provision. Une fois la saison débutée, les frais d'annulation sont de 150\$ et aucun remboursement après le 31 octobre 2018.

N.B. : L'inscription ne sera pas officielle tant que le premier montant ne sera pas reçu par l'AHMK.

Information

Pour plus d'informations, nous vous invitons à communiquer avec Bertrand Thériault à l'adresse courriel : registraire@ahmk.ca